LE DISCOURS DU TRÔNE



Chaque nouvelle session de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique est officiellement ouverte par la lecture du discours du Trône. Ce discours, rédigé par le gouvernement au pouvoir, présente les raisons pour lesquelles l'Assemblée législative se réunit et donne un aperçu des buts généraux du gouvernement pour cette session législative.

Le système de gouvernement parlementaire du Canada est fondé sur le système de Westminster du Royaume-Uni, où le monarque ou un représentant de la Couronne ouvre les sessions parlementaires depuis le début du 16e siècle. Cette tradition se poursuit aujourd'hui dans notre province lorsque le lieutenant-gouverneur, le représentant du monarque en Colombie-Britannique, prononce le discours du Trône afin d'ouvrir la session parlementaire.

La journée du discours du Trône est normalement riche en cérémonies et traditions. Le lieutenantgouverneur inspecte une garde d'honneur le long de l'entrée principale des édifices parlementaires et est accueilli par le premier ministre sur le perron.



L'honorable Wendy Cocchia, OBC, lieutenantegouverneure de la Colombie-Britannique.



La lieutenante-gouverneure lisant son premier discours dans le rôle, le 30 janvier 2025.

Le lieutenant-gouverneur accède aux édifices parlementaires par l'entrée officielle et se rend à la Chambre de l'Assemblée législative où les députés, leurs invités et les membres de la presse sont réunis pour entendre le discours.

Après la lecture du discours du Trône, les députés disposent de six jours de séances pour débattre de son contenu et des objectifs du gouvernement pour l'année à venir. Ce débat s'intitule l'Adresse en réponse au discours du Trône et débute par le dépôt d'une motion gouvernementale à l'appui du discours du Trône.

Les députés de l'opposition peuvent proposer des amendements opposés aux priorités présentées par le gouvernement dans le discours du Trône. Le vote sur l'adoption ou le rejet d'un tel amendement est très important, car il révèle le soutien du gouvernement par l'Assemblée législative. Si un gouvernement perd ce vote, cela veut dire qu'il a perdu la confiance de l'Assemblée législative et la tradition veut qu'il démissionne.

PARLIAMENTARY EDUCATION OFFICE LEGISLATIVE ASSEMBLY OF BRITISH COLUMBIA

For more learning resources, visit www.leg.bc.ca

